

Et Emi Patres in Congregatione Generali ad Vaticanum habita die 11 Junii 1901 rescripserunt :

*Affirmative*, facto verbo cum SSmo.

Quam quidem resolutionem, in audientia habita ab infrascripto Cardinali Praefecto die 14 Junii 1901 relatum, Sanctitas sua benigne confirmavit.

Datum Romae ex Secretaria ejusdem S. Congregationis die 15 Junii 1901.

S. Card. CRETONI, *Praef.*

FRANCISCUS SOGARO, Archiep. Amidem., *Secret.*

#### Trentain grégorien

Pour un trentain grégorien, on ne peut célébrer les trente messes du vivant de la personne intéressée : D'après un décret de la S. C. des Indulgences, *ces messes ne peuvent être dites pour les vivants* (S. C. des Indulgences 24 août 1888). Ces messes doivent être appliquées à l'âme dont on veut obtenir la délivrance. (*S. C. des Indulg.* 14 janvier 1889.)

#### Salut au chœur en présence du Saint-Sacrement exposé

*Question.* — Si en présence du Saint-Sacrement exposé publiquement, l'on passe pendant un office devant l'évêque diocésain, faut-il le saluer ?

*Réponse.* — Devant le Saint-Sacrement exposé, on doit le saluer à l'évêque, si ce salut appartient aux rites mêmes de la messe, comme serait les saluts pour la paix ; mais les saluts généraux, que nous appellerons